

DECISION DU MAIRE

Approuvant un contrat de prestations de service dans le cadre de la taxe locale sur la publicité
extérieure (T.L.P.E)
-année 2024-

Le Maire de la commune de Parçay-Meslay,



Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

Vu le code de la commande publique, notamment son article R. 2122-8 ;

Vu la délibération n°2023-05 du 30 mars 2023, modifiant la délibération n°2020-23 du 9 juin 2020, relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ; ainsi que toute décision concernant leur avenant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant que pour aider la Commune de Parçay-Meslay à facturer les montants dus par les redevables au titre de la taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2024, la Société REFPAC GPAC sise 270 Boulevard CLEMENCEAU, 59700 MARCQ-EN-BAROEUL a transmis une proposition commerciale pour un prix annuel de 4 400,00 euros hors taxes comprenant les prestations suivantes :

- Mise à jour de la base de données,
- Assistance technique, administrative et juridique,
- Mise à disposition d'une solution logicielle hébergée.

Vu le devis établi par la société REFPAC GPAC en date du 1^{er} janvier 2024 d'un montant de 4 400,00 euros hors option ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : D'APPROUVER la proposition commerciale pour les prestations de service décrites, hors option, d'une durée ferme d'un an (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024) par REFPAC GPAC sise 270 Boulevard CLEMENCEAU, 59700 MARCQ-EN-BAROEUL pour un montant annuel 4 400,00 euros hors taxes.

Article 2 : DE SIGNER le contrat à conclure avec la REFPAC GPAC.

Il sera rendu compte au conseil municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

Certifié exécutoire

- date de notification : 19/01/2024
- date de publication : 19/01/2024

Pour extrait conforme,

Fait à Parçay-Meslay, le 9 janvier 2024

Le Maire,

Bruno FENEI

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Bruno FENEI', written over a faint blue circular stamp or watermark.